

In *Economie Appliquée*, tome XLIX, 1996,  
n°2, p. 107-132

## Politiques publiques – la répression du trafic de drogue est-elle efficace ?

Pierre Kopp\*

Université Paris XIII, C.E.D.I.-G.R.E.I.T.D

*L'article analyse l'efficacité de la répression du trafic de drogue.*

*L'originalité consiste à diviser les trafiquants de drogue en deux groupes : «trafiquants marginaux» et «trafiquants organisés» selon qu'ils ont (ou non) la possibilité de corrompre les autorités. L'auteur attire l'attention sur le fait que le degré d'élasticité de la demande de drogue au prix affecte sensiblement l'efficacité de la politique répressive.*

*The paper deals with the repression of drug trafficking. The originality rely's on the subdivision of drug dealers in two groups : "organized crime" and "outsiders", according to the fact they have (or not) the opportunity to corrupt the authorities. The author underlines the influence of drug's price-demand elasticity on the efficiency of a repressive public policy.*

La plupart des analyses consacrées à la drogue portent sur la consommation et traitent ainsi du marché de la petite distribution.

\* Tout en restant seul responsable des éventuelles erreurs, l'auteur remercie Jean-François Sygnet et Wilfried Zantman pour leurs remarques sur une première version de l'article. L'amicale collaboration de Philippe Fenoglio s'est avérée précieuse. Les suggestions d'un rapporteur de la revue ont notablement contribué à enrichir cet article.

Selon une telle perspective, il s'agit essentiellement de s'interroger sur l'élasticité de la demande finale au prix<sup>1</sup>. L'offre de drogue n'a, en revanche, que peu retenu l'attention. Afin de simplifier, la plupart des auteurs considéraient qu'elle émanait d'un grand nombre d'offreurs en concurrence et la représentaient par une droite horizontale (Wagstaff et Maynard, 1988). L'éventualité d'une organisation non concurrentielle de la distribution des drogues au consommateur final a certes été explorée par certains comme Seagrave (1973)<sup>2</sup>, Moore (1973) ou White et Luskesitch (1983) et enfin par Friedman (1984). Tous soulignent le caractère monopolistique de la relation unissant le consommateur de drogue à son fournisseur (*dealer*). Selon ces auteurs, et malgré le grand nombre d'offreurs, l'illégalité du marché et la dépendance des consommateurs envers le produit empêchent la concurrence de jouer son rôle, et permettent au vendeur de fixer librement son prix.

En déplaçant leur centre d'intérêt du marché de la distribution finale de drogues (relation *dealers* – consommateurs) vers celui du gros trafic (relation importateurs – grossistes), certains auteurs ont favorisé un renouvellement de la thématique. Lorsque le trafic porte sur des quantités importantes de drogues, il recoupe l'activité de ce que la littérature anglo-saxonne qualifie de «*organized crime*» ou «*Economie du crime organisé*». Ces vocables désignent les noyaux d'agents dont les activités criminelles constituent leur revenu principal et qui s'organisent afin d'exercer leur spécialité dans les meilleures conditions de rentabilité. Schelling (1967) soulignait que certaines activités criminelles se prêtaient à une monopolisation de l'offre et que ces activités pouvaient, si elles étaient détenues par une organisation criminelle, lui fournir les bases financières pour mener des activités non rentables *a priori*. Buchanan (1973) prêtait d'ailleurs certains avantages à un tel monopole. Il soulignait, en effet, qu'une organisation criminelle en monopole maximisait son profit pour une quantité de biens produite inférieure à celle prévalant en concurrence (et ce, à un prix plus élevé). Il semblait ainsi à cet auteur que la collectivité pouvait bénéficier d'une monopolisation du crime<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Voir Pierre Kopp (1994), «*Consommation de drogues et efficacité des politiques publiques*», *Revue économique*, n° 5, p. 1323-1355, novembre.

<sup>2</sup> Selon l'expression de James A. Seagrave, la distribution de drogue relèverait de la «*microéconomie d'un monopole individuel*». James A. Seagrave (1973) «*Economic's of Heroin : a Discussion*», *American Economic Review*, vol. 63, n° 2, May, p. 278-279.

<sup>3</sup> Voir James Buchanan (1973), «*A Defense of Organized Crime*» in *Economic of Crime and Punishment*, U.M.I American Enterprise Institute for Public Policy Research, Washington D.C.

Des travaux récents, dans la lignée desquels la présente contribution s'inscrit, viennent contester l'idée que le monopole tend à prévaloir comme forme naturelle de structuration de la criminalité. Reuter (1983) et Kleiman (1989), par exemple, soulignent les difficultés des « organisations criminelles » à fermer effectivement le marché de la drogue aux candidats à l'entrée, afin d'imposer leur monopole. Selon cette optique nous adoptons l'hypothèse selon laquelle le marché illégal de la drogue – au niveau du commerce de gros et demi-gros – fonctionne à la manière d'un oligopole constitué par des bandes concurrentes relevant de la « criminalité organisée », soumis à une forte pression de trafiquants plus marginaux désireux de franchir les barrières à l'entrée afin de profiter des opportunités de profit d'un tel marché.

L'efficacité ici prêtée à une politique répressive diffère de l'approche « *crime economics* » ou « économie du crime » (Becker, 1968) qui s'intéresse aux effets d'une modification de l'environnement institutionnel, et en particulier du régime des sanctions pénales, sur l'issue du choix rationnel que les agents effectueraient entre activités légales et illégales. Notons que le fait que Becker préfère une action sur les sanctions plutôt que sur la probabilité d'être arrêté ne signifie pas qu'il considère cette dernière comme fixe, mais qu'il observe, à juste titre, qu'il est moins coûteux pour la collectivité d'augmenter la sanction plutôt que la probabilité de détection des activités criminelles. A cette approche, centrée sur l'agent individuel, nous préférons une analyse en concurrence imparfaite de l'impact des politiques répressives sur la profitabilité des organisations de trafiquants de drogue.

L'introduction de la corruption comme facteur de la réduction des risques affrontés par les trafiquants constitue une originalité qui paraît fructueuse. On sait, en effet, que les politiques publiques de répression du trafic et de la consommation de drogue poursuivent deux objectifs : d'une part, limiter la quantité de drogues effectivement en circulation dans la société; d'autre part, augmenter le risque d'arrestation encouru par les trafiquants. Le premier donne lieu à de nombreuses discussions, qui ne relèvent pas directement de l'analyse économique, relatives à l'importance des quantités de drogues échappant effectivement aux contrôles policiers<sup>4</sup>. Concernant le second, notons que le trafic de drogue est une activité où le risque d'être arrêté constitue un coût pour les trafiquants, ce coût affectant négativement leurs bénéfices. Inversement, la corruption permet de limiter le risque et préserve leur espérance de

<sup>4</sup> En France et aux Etats-Unis on avance souvent l'idée que 10% de la quantité de drogues en circulation serait saisie, bien que rien ne vienne étayer ce chiffre.

gains. L'analyse économique est donc naturellement concernée par cette dimension de la répression, dont il convient de préciser les conséquences en matière de décision publique.

La première partie de cette contribution décrit certains aspects de l'organisation du marché illégal des drogues dans un pays (importateur et consommateur des drogues) à l'aide d'un modèle simplifié. A cette fin, nous regroupons les trafiquants en deux groupes selon qu'ils ont accès à la corruption («trafiquants organisés») ou non («trafiquants marginaux»). La possibilité de recourir à la corruption permet, pour ceux qui en bénéficient, de réduire la probabilité d'être arrêtés et le coût associé au risque auquel ils s'exposent. Ceux qui peuvent corrompre les autorités profitent d'un avantage absolu de coût, véritable barrière à l'entrée du marché de la drogue. Nous considérons ainsi que les «trafiquants organisés», qui relèvent du «crime organisé», bénéficient d'un savoir-faire spécifique, de relations particulières avec les autorités, et sont en mesure de corrompre ces dernières. En revanche, les «trafiquants marginaux» sont trop inexpérimentés pour bénéficier des mêmes circuits.

La possibilité de recourir à la corruption ne résulte donc pas d'une décision stratégique à laquelle il faudrait associer un effort et un coût, mais de l'appartenance à un groupe de criminalité organisé qui échange une part de ses profits contre une protection de ses activités. La différenciation des coûts, à laquelle chacun des deux groupes de trafiquants fait face, explique la persistance des profits des «trafiquants organisés», et les difficultés qu'éprouvent les entrants potentiels à pénétrer le marché.

Notre contribution souligne ensuite la modalité d'exclusion des groupes des «trafiquants marginaux» et la différence dans la valeur des gains espérés. En d'autres termes, nous montrons qu'il existe une configuration du marché où les «trafiquants organisés» sont les seuls producteurs, l'activité n'étant pas profitable pour les «trafiquants marginaux».

La seconde partie examine, à l'aide du même modèle, les effets de la politique répressive lorsqu'elle est exclusivement dirigée à l'encontre des «trafiquants organisés». En prenant le cas d'un marché où l'offre de drogue est assurée par les «trafiquants organisés», nous examinons dans quelle mesure une répression dirigée à leur encontre affecte, d'une part, les conditions d'accès des «trafiquants marginaux» au marché et, d'autre part, l'espérance de gains des «trafiquants organisés».

Lorsque la demande de drogue est relativement élastique au prix, il est possible de démontrer que les «trafiquants organisés» sont dans

l'impossibilité d'augmenter les prix pour compenser l'augmentation du risque qu'ils encourent. Ainsi voient-ils leur espérance de profit baisser. Une étude approfondie du rôle de l'élasticité-prix de la demande indique, d'une part, dans quelles conditions la politique répressive est efficace et précise, d'autre part, les situations où une telle politique engendre des effets pervers (augmentation de l'espérance de profit des «trafiquants organisés» et relâchement de la condition d'exclusion des «trafiquants marginaux»).

Une partie des conclusions contraste nettement avec l'opinion de ceux qui considèrent que la répression des trafiquants est sans effet sur leurs profits, en vertu du fait que ces derniers refactureraient aux consommateurs la hausse de leurs coûts (Friedman, 1984; Choiseul-Praslin, 1991). D'un autre côté, certains points de notre analyse s'opposent également à l'idée que la collectivité devrait se garder d'attaquer le monopole du «crime organisé», tant la concurrence entre les criminels serait une pire situation (Buchanan, 1973).

A l'évidence il est délicat de rendre compte de politiques aussi complexes que les actions répressives à l'encontre d'activités illégales à l'aide d'un modèle économique nécessairement simplifié<sup>5</sup>. Il ne s'agit donc pas tant de restituer la réalité dans toute sa richesse, mais plutôt d'isoler quelques comportements schématiques dont l'analyse devrait néanmoins permettre l'enrichissement de la discussion des choix publics. Si une telle analyse reste encore limitée et souffre de l'étroitesse de certaines des hypothèses, nous considérons toutefois que la prise en compte du diptyque risque-corruption, de la menace d'entrée de «trafiquants marginaux», et des gains espérés par les «trafiquants organisés», devrait contribuer à améliorer la connaissance des effets d'une politique de répression.

## I. DIFFÉRENCIATION DES COÛTS ET EXCLUSION DES ENTRANTS POTENTIELS

L'activité d'un trafiquant de drogue présente certains des traits d'une activité «normale» mais également des aspects singuliers dus à l'illégalité. On supposera, afin de simplifier, que le trafic de drogue

<sup>5</sup> Le modèle ne prend pas en compte le coût différent des politiques répressives selon qu'elles visent l'un ou l'autre des deux groupes. Il ne permet donc aucune analyse coûts-avantages.

n'entraîne pas de coûts fixes. La fonction de coût total d'un trafiquant présente alors deux arguments variables avec la quantité sur laquelle porte le trafic.

Le premier décrit le coût variable, que nous qualifierons de « normal », engendré par l'achat de la matière première, les frais de transport et de commercialisation, etc. Il emprunte la forme classique d'une fonction de coût, avec des rendements croissants puis décroissants.

Le second explicite le coût lié au risque d'être arrêté que la répression fait peser sur le trafiquant. Que l'éventualité d'être arrêté se réalise ou non, elle constitue une menace qu'il convient de traiter comme un coût. Cependant, notons que la probabilité d'être incarcéré et le coût qui y est associé peuvent être réduits grâce à la corruption<sup>6</sup>.

L'offre de drogue est assurée par des trafiquants regroupés en deux groupes, selon qu'ils ont la possibilité de corrompre les autorités (« trafiquants organisés ») ou non (« trafiquants marginaux »). La présente contribution ne s'intéresse pas aux stratégies qui conduisent les trafiquants à investir dans la corruption afin d'appartenir à l'un ou l'autre des groupes, mais aux conséquences de la différenciation des fonctions de coûts qui résultent d'une telle appartenance.

Le modèle repose sur un certain nombre d'hypothèses :

- Les effets de la corruption sont donnés *a priori* et constituent un des paramètres du modèle. De plus, comme les « trafiquants organisés » bénéficient d'un avantage coût par le biais de la corruption qui permet de diminuer la probabilité d'être arrêtés et le coût qui y est associé, notre formalisation s'intéressera donc aux rapports entre « trafiquants marginaux » et « trafiquants organisés », la corruption ne jouant un rôle qu'au travers de ses effets différenciés sur les paiements espérés de chacun des groupes.
- Lorsque la répression frappe un trafiquant, nous considérons que les forces policières interviennent juste avant la distribution de la drogue. Ceci prive donc le trafiquant du produit espéré de la vente, mais laisse à ce dernier supporter le coût d'organisation de son activité.
- Le modèle suppose que les deux groupes de trafiquants ont accès à des conditions de production en tout point identiques, sauf en ce qui concerne la prévention du risque par la corruption. On supposera

<sup>6</sup> Le vocable « corruption » est pris au sens large et recouvre ici l'ensemble des moyens de pression destinés à abaisser la probabilité de réalisation du risque (chantage, paiements, dénonciation des concurrents, etc.). L'offre de corruption est supposée infiniment élastique, afin de simplifier. Pour des modèles plus sophistiqués sur ce point, voir Susan Rose-Ackerman (1975), et Jean Cartier-Bresson (1994), pour leur discussion.

également que tous les trafiquants appartenant à un même groupe œuvrent dans les mêmes conditions de coûts.

- Les «trafiquants organisés» se coordonnent entre eux et avec les autorités publiques afin de fixer un prix de vente de la drogue qui soit «socialement acceptable», ce qui rend compte du fait que les autorités ne peuvent accepter un effondrement du prix de la drogue.
- La dernière hypothèse concerne les quantités de drogues respectivement fournies par les deux groupes. Nous considérons que les «trafiquants organisés» ravitaillent l'essentiel du marché de la drogue, alors que les «trafiquants marginaux», lorsqu'ils sont présents sur le marché, ne fournissent que la demande laissée vacante par les «trafiquants organisés». Les «trafiquants marginaux» peuvent ainsi maintenir une présence sporadique sur le marché, tant que les conditions de rentabilité le leur permettent.

### 1. Probabilité d'arrestation et corruption : l'impact sur les coûts des trafiquants

Appelons  $R$  le risque d'être arrêté. Les deux groupes de trafiquants encourent donc, avant corruption, le même risque. Cependant, puisque les «trafiquants organisés» recourent à la corruption, ils bénéficient d'une fonction de coût totale avantageuse, la probabilité d'être arrêtés et le coût engendré par le risque étant réduit. Par conséquent, les «trafiquants marginaux» présentent une fonction de coût plus désavantageuse car elle est grevée par une probabilité plus élevée d'être arrêtés.

D'une façon générale, nous pouvons noter que le coût total des trafiquants est décrit par

$$CT(q_z) = q_z \cdot [C_{NM}(q_z) + k_z C_R] \quad (1)$$

où  $z$  désigne l'un ou l'autre des deux groupes de trafiquants, avec  $z = o, m$ , respectivement pour les «trafiquants organisés» et les «trafiquants marginaux».

Pour un groupe  $z$ , les variables ou paramètres suivants désignent :

- $CT(q_z)$  = coût total de production;
- $q_z$  = quantité de drogues sur laquelle porte le trafic;
- $C_{NM}(q_z)$  = coût «normal» moyen de production;
- $C_R$ , constante positive décrivant le coût unitaire associé à la réalisation du risque d'être arrêtés  $R$ <sup>7</sup>;

<sup>7</sup> Ce qui revient à admettre que les peines de prison sont proportionnelles à la quantité trafiquée et que les trafiquants convertissent la durée d'emprisonnement en coût à un taux constant.

•  $k$ , la probabilité que le risque d'être arrêtés  $R$  se réalise. Notons que cette probabilité est indépendante de la quantité sur laquelle porte le trafic. Avec  $k \in [0, 1]$ .

D'autre part, nous pouvons noter que :

$$k_o = k - \Delta k \tag{2}$$

ce qui implique que les «trafiquants organisés» utilisent la corruption afin de diminuer la probabilité d'être arrêtés,  $\Delta k$  correspondant à la réduction de la probabilité que le risque se réalise, du fait de la corruption.

Ensuite, nous savons que :

$$k_m = k \tag{3}$$

puisque les «trafiquants marginaux» n'ont pas accès à la corruption. Ils encourent donc la totalité du risque. Ainsi,  $k_o C_R < k_m C_R$  indique que le coût du risque probabilisé que les «trafiquants organisés» supportent est inférieur à celui des «trafiquants marginaux».

Enfin, notons :

$$C_M(q_z) = [Cn_M(q_z) + k_z C_R] \tag{4}$$

où  $C_M(q_z)$  représente le coût total moyen.

Supposons, à présent, que seuls les «trafiquants organisés» soient présents sur le marché. Ces derniers chercheront donc à maximiser leur espérance de gains d'équation :

$$E[\Pi(q_o, p)] = (1 - k_o)(q_o p) - q_o [Cn_M(q_o) + k_o C_R] \tag{5}$$

La fonction d'espérance de gains  $E[\Pi(q_o, p)]$  réalisée par les «trafiquants organisés» se calcule donc en soustrayant, à l'espérance de recette totale, l'espérance de coût (ou coût probabilisé).

L'espérance de gains des «trafiquants organisés» est maximum lorsque les conditions du premier (6) et du second ordre (7) sont vérifiées :

$$E'[\Pi(q_o, p)] = 0 \Leftrightarrow p - k_o(p + C_R) - q_o Cn'_M(q_o) - Cn_M(q_o) = 0 \tag{6}$$

$$E''[\Pi(q_o, p)] \leq 0 \Leftrightarrow 2Cn'_M(q_o) + q_o Cn''_M(q_o) \geq 0 \tag{7}$$

Le résultat est indéterminé si nous ne spécifions pas la fonction  $Cn_M(q_o)$ . En adoptant les hypothèses du type  $Cn_M(q_o)$  décroissante



jusqu'à une quantité  $q_o = \bar{q}_o$  puis croissante, on peut considérer que pour  $q_o > \bar{q}_o$ , les conditions (6) et (7) sont vérifiées.

Bien que l'équation (1) ne soit pas explicitée formellement, les conditions standard qui sont retenues permettent l'existence d'un couple  $(q_o^*, p^*)$  vérifiant (6). De plus, l'hypothèse, découlant de la condition de deuxième ordre (7), soit  $[q_o^* > \bar{q}_o = \arg \text{Min}_q Cn_M(q_o)]$ , est une hypothèse traditionnelle.

**2. La condition de fermeture du marché aux « trafiquants marginaux »**

La capacité des trafiquants d'affronter les risques d'un marché illégal constitue une spécialisation peu commune. Ce « savoir-faire » protège temporairement les « trafiquants organisés » de l'afflux de concurrents et leur permet de bénéficier d'une espérance de gain élevée. Afin que perdure cette situation, ils peuvent décider d'essayer de fixer le prix de la drogue à un niveau qui bloque l'entrée des « trafiquants marginaux » sur le marché.

Examinons les conditions nécessaires qui doivent être satisfaites afin de réaliser cet objectif. Pour  $k_o, k_m, C_R$  fixés, quelle(s) est (sont) la (les) condition(s) qui assure(nt) l'exclusion des « trafiquants marginaux » du marché?

Supposons l'existence d'un couple d'équilibre  $(q_o^*, p^*)$ , tel que les « trafiquants organisés » bénéficient d'une espérance de gains positive, et pour lequel  $E[\Pi(q_o^*, p^*)]$  est maximum. De plus, supposons que les « trafiquants organisés » ne soient pas en mesure de ravitailler toute la demande  $q_d$  de drogue. En effet, nous considérons qu'ils ne peuvent bénéficier de leur fonction avantageuse de coût qu'à condition de rationner le marché. Dans le cas contraire, les autorités publiques trouveraient la situation insupportable et la corruption deviendrait impossible. Sous ces conditions, les « trafiquants organisés » maximisent leur profit en s'en tenant à une capacité de production insuffisante pour satisfaire la demande.

Ainsi, nous savons qu'avec le couple  $(q_o^*, p^*)$ , chaque membre de l'oligopole maximisera son espérance de gains, celle-ci étant telle que :

$$i.e. : \quad \begin{aligned} & E[\Pi(q_o^*, p^*)] \geq 0 \\ & k_o \geq \frac{p^* - Cn_M(q_o^*)}{p^* + C_R} \end{aligned} \quad (8)$$

*Economia Applicata*, 2/1996

Puisque nous cherchons à déterminer la situation où les «trafiquants marginaux» sont tenus en dehors du marché, ceci revient à considérer qu'avec un prix  $p^*$  et une offre  $q_m^*$ , ces derniers obtiendraient une espérance de gains négative, bien que nous sachions que l'offre des «trafiquants organisés» est insuffisante à satisfaire la demande ( $q_o^* < q_d$ ). En d'autres termes, nous supposons que :

$$E[\Pi(q_m^*, p^*)] < 0$$

i.e. :

$$k_m > \frac{p^* - C_{NM}(q_m^*)}{p^* + C_R} \tag{9}$$

Ainsi, en combinant (8) et (9) nous obtenons la condition d'exclusion des «trafiquants marginaux» du marché, c'est-à-dire une situation telle que seuls les «trafiquants organisés» soient présents sur le marché :

$$C_{NM}(q_m^*) - C_{NM}(q_o^*) + (p^* + C_R)(k_m - k_o) > 0 \quad \forall q_m^* \in [0, q_d - q_o^*] \tag{10}$$

ce qui revient à écrire :

$$p^* > \frac{C_{NM}(q_o^*) - C_{NM}(q_m^*)}{(k_m - k_o)} - C_R$$

Ainsi, il peut exister des niveaux de prix qui excluent totalement du marché les trafiquants marginaux.

En conclusion, nous pouvons dire que le couple d'équilibre  $(q_o^*, p^*)$  qui autorise les «trafiquants organisés» à maximiser leur profit pour un donné, et qui permet de laisser les «trafiquants marginaux» en dehors du marché, correspondra au couple solution du programme de maximisation sous contrainte suivant :

$$\begin{aligned} & \text{Max } E[\Pi(q_o, p)] \\ \text{s.c. } & C_{NM}(q_m^*) - C_{NM}(q_o) + (C_R + p)(k_m - k_o) > 0 \end{aligned}$$

soit, en posant la fonction :

$$\varepsilon(q_o, p) = C_{NM}(q_m^*) - C_{NM}(q_o) + (C_R + p)(k_m - k_o)$$

au programme suivant :

$$\begin{aligned} & \text{Max } E[\Pi(q_o, p)] \\ \text{s.c. } & \varepsilon(q_o, p) > 0 \end{aligned}$$

Ayant précisé la condition d'exclusion des «trafiquants marginaux», il devient à présent intéressant de s'intéresser à l'impact d'une politique publique répressive à l'encontre des seuls offreurs sur le marché, c'est-à-dire les «trafiquants organisés».

## II. ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ D'UNE POLITIQUE PUBLIQUE RÉPRESSIVE

La majorité de la littérature consacrée aux politiques publiques de répression considère que ces dernières augmentent les coûts des trafiquants et que ceux-ci refacturent aux consommateurs une telle hausse. Certaines études empiriques contestent pourtant une telle analyse et soulignent les difficultés des trafiquants à répercuter le coût de la répression sur les prix (Polich, Ellickson, Reuter, Kahan, 1984; Kleiman, 1989).

Le présent article tente d'explicitier la raison de telles divergences en montrant que sous certaines conditions les trafiquants peuvent effectivement refacturer, aux consommateurs, le coût lié à une répression accrue, alors que, dans d'autres cas, ceci se révèle impossible, les politiques publiques répressives s'avérant alors efficaces.

Généralement, les politiques répressives sont ciblées à l'encontre d'un groupe particulier de trafiquants. Dans notre modèle simplifié à deux groupes (trafiquants marginaux et «trafiquants organisés»), il nous a semblé particulièrement intéressant de tester l'efficacité des politiques répressives dirigées contre les «trafiquants organisés», c'est-à-dire le «crime organisé».

En supposant, au risque d'un certain simplisme, qu'il soit possible de séparer clairement la répression des «trafiquants marginaux» de celle des «trafiquants organisés», nous examinerons les différents scénarios descriptifs des effets d'une politique répressive ciblée contre ces derniers<sup>8</sup>.

Notre propos consiste ainsi à tester, dans un environnement institutionnel fixe (traduit de manière simplifiée par la constance de

<sup>8</sup> L'hypothèse selon laquelle il est possible de distinguer la répression affectant les «trafiquants organisés», de celle touchant les «trafiquants marginaux», est assez schématique: la répression déclenchée à l'encontre de l'un des groupes peut affecter l'autre, sans qu'il soit précisément visé. Il est néanmoins courant, comme dans le cas des politiques d'emploi, d'identifier des mesures destinées à telle ou telle population, sans pour autant négliger leurs effets induits sur les autres groupes.

la valeur attribuée à  $C_R$ ), l'effet de l'augmentation de la probabilité d'arrestation  $k_o$  du groupe des «trafiquants organisés», ces derniers s'ajustant en prix et en quantités. Une telle étude conduit à une réévaluation positive de l'effet de politiques répressives correctement ciblées.

### 1. Etude des effets de la répression des «trafiquants organisés»

De par l'équation (10), nous savons que nous évoluerons dans un marché de la drogue dont les «trafiquants marginaux» sont exclus. Examinons alors les effets d'une politique répressive dirigée contre les «trafiquants organisés». Tout d'abord, il est intéressant d'examiner les effets d'une telle répression sur les conditions d'accès au marché. En d'autres termes l'exclusion des «trafiquants marginaux» est-elle renforcée ou se relâche-t-elle? Ensuite, nous pouvons nous demander si cette répression érode l'espérance de profit des «trafiquants organisés» ou, au contraire, la conforte, si ces derniers prennent prétexte de la répression pour refacturer plus que proportionnellement l'augmentation du risque au consommateur?

#### 1.1. Répression des «trafiquants organisés» et condition d'accès au marché des «trafiquants marginaux»

La répression des «trafiquants organisés» a pour effet d'augmenter leur probabilité d'être arrêtés et donc le coût qu'ils assument. Si nous regardons d'une façon générale l'effet de cette répression, nous pouvons étudier les modifications de la condition d'exclusion (10) en la réécrivant sous la forme :

$$\varepsilon(q_o^*, p^*, k_o) = C_{nM}(q_m^*) - C_{nM}(q_o^*) + (p^* + C_R)(k_m - k_o) \quad (11)$$

En d'autres termes, nous allons étudier l'effet d'une variation de  $k_o$  sur la condition d'exclusion des «trafiquants marginaux», lorsque le couple  $(q_o^*, p^*)$  correspond au couple solution du programme de maximisation sous contrainte décrit précédemment (*cf. supra*), et lorsque les «trafiquants organisés» s'adaptent en prix et en quantités pour répondre à l'accroissement de la répression à leur rencontre.

Nous savons que si :

- $d\varepsilon(q_o^*, p^*, k_o) > 0$ , l'exclusion des «trafiquants marginaux» est renforcée;

LA RÉPRESSION DU TRAFIC DE DROGUE EST-ELLE EFFICACE? 119

- $d\varepsilon(q_o^*, p^*, k_o) = 0$ , l'exclusion des «trafiquants marginaux» est constante;
- $d\varepsilon(q_o^*, p^*, k_o) < 0$ , l'exclusion des «trafiquants marginaux» est affaiblie.

Ainsi, nous pouvons analyser la façon dont se relâche, ou non, la condition d'exclusion en fonction de la variation des variables de la fonction  $\varepsilon(q_o^*, p^*, k_o)$ . Sur cette base, examinons la situation où la répression des «trafiquants organisés» augmente, et où ces derniers s'adaptent en prix et en quantités.

D'une façon générale, la différentielle totale  $d\varepsilon(q_o^*, p^*, k_o)$  correspond à :

$$d\varepsilon(q_o^*, p^*, k_o) = \frac{\delta\varepsilon(q_o^*, p^*, k_o)}{\delta k_o} dk_o + \frac{\delta\varepsilon(q_o^*, p^*, k_o)}{\delta q_o^*} dq_o^* + \frac{\delta\varepsilon(q_o^*, p^*, k_o)}{\delta p^*} dp^*$$

Trois types d'effets de la répression sur la condition d'exclusion s'ajoutent. L'augmentation de la probabilité  $k_o$  des «trafiquants organisés» d'être arrêtés desserre la contrainte (premier terme de l'équation négatif); les quantités vendues par les «trafiquants organisés» diminuent, ce qui desserre la contrainte d'exclusion (deuxième terme négatif); le prix de la drogue augmente, ce qui renforce l'exclusion (troisième terme positif). Il résulte de ce qui précède que le signe de la variation de la condition d'exclusion reste indéterminé. Ainsi, la situation peut être favorable soit aux «trafiquants marginaux», soit aux «trafiquants organisés».

Nous savons que si la répression augmente, alors à un sens de variation positif, les trafiquants s'ajustent en diminuant les quantités et en augmentant le prix. Ainsi, trois cas peuvent être envisagés :

1<sup>er</sup> cas :  $\frac{\delta\varepsilon(q_o^*, p^*, k_o)}{\delta k_o} dk_o + \frac{\delta\varepsilon(q_o^*, p^*, k_o)}{\delta q_o^*} dq_o^* = -\frac{\delta\varepsilon(q_o^*, p^*, k_o)}{\delta p^*} dp^*$  (12)

Dans cette situation, la condition d'exclusion reste inchangée puisque  $d\varepsilon(q_o^*, p^*, k_o) = 0$

2<sup>e</sup> cas :  $\frac{\delta\varepsilon(q_o^*, p^*, k_o)}{\delta k_o} dk_o + \frac{\delta\varepsilon(q_o^*, p^*, k_o)}{\delta q_o^*} dq_o^* > -\frac{\delta\varepsilon(q_o^*, p^*, k_o)}{\delta p^*} dp^*$  (13)

Dans cette situation, la condition d'exclusion des «trafiquants marginaux» se renforce puisque le signe de la variation  $d\varepsilon(q_o^*, p^*, k_o) > 0$ .

3<sup>e</sup> cas :  $\frac{\delta\varepsilon(q_o^*, p^*, k_o)}{\delta k_o} dk_o + \frac{\delta\varepsilon(q_o^*, p^*, k_o)}{\delta q_o^*} dq_o^* < -\frac{\delta\varepsilon(q_o^*, p^*, k_o)}{\delta p^*} dp^*$  (14)

Dans cette situation, la condition d'exclusion des «trafiquants marginaux» se relâche puisque le signe de la variation de  $d\varepsilon(q_0^*, p^*, k_0) < 0$ .

Sachant que l'élasticité-prix de la demande, notée  $e_{q_0^*}$ , est égale à :

$$e_{q_0^*} = \left( \frac{dq_0^*}{dp^*} \right) \times \left( \frac{p^*}{q_0^*} \right) \tag{15}$$

nous pouvons, par exemple, utiliser l'inéquation (13) et la transformer de telle façon à isoler  $(dq_0^*)$  à gauche. Nous obtenons donc :

$$dq_0^* < \frac{\frac{\delta\varepsilon}{\delta p^*} dp^* + \frac{\delta\varepsilon}{\delta k_0} dk_0}{-\frac{\delta\varepsilon}{\delta q_0^*}} \tag{13'}$$

Aussi, en divisant à droite et à gauche de (13') par  $(dp^*)$ , nous trouvons :

$$\frac{dq_0^*}{dp^*} < \frac{\frac{\delta\varepsilon}{\delta p^*} + \frac{\delta\varepsilon}{\delta k_0} * \frac{dk_0}{dp^*}}{-\frac{\delta\varepsilon}{\delta q_0^*}} \tag{16}$$

Le membre de gauche de l'équation (16) correspondant à la pente de la fonction de demande, nous savons que la condition d'exclusion des «trafiquants marginaux» se renforcera si, au point  $(q_0^*, p^*)$ , la pente de la fonction de demande est inférieure à :

$$\frac{\frac{\delta\varepsilon}{\delta p^*} + \frac{\delta\varepsilon}{\delta k_0} * \frac{dk_0}{dp^*}}{-\frac{\delta\varepsilon}{\delta q_0^*}}$$

De plus, connaissant (15), nous pouvons réécrire (16) en multipliant à droite et à gauche de l'inéquation par :

$$\left( \frac{p^*}{q_0^*} \right)$$

Ceci nous donne alors :

$$\left( \frac{dq_0^*}{dp^*} \right) \left( \frac{p^*}{q_0^*} \right) < \left( \frac{\frac{\delta\varepsilon}{\delta p^*} + \frac{\delta\varepsilon}{\delta k_0} * \frac{dk_0}{dp^*}}{-\frac{\delta\varepsilon}{\delta q_0^*}} \right) \left( \frac{p^*}{q_0^*} \right)$$

Ainsi, en termes d'élasticité-prix de la demande, nous savons que la condition d'exclusion des «trafiquants marginaux» se renforcera si, au point  $(q_o^*, p^*)$ , l'élasticité-prix de la demande est telle que :

$$e_{q_o^*} < \left( \frac{\frac{\delta \varepsilon}{\delta p^*} + \frac{\delta \varepsilon}{\delta k_o} * \frac{dk_o}{dp^*}}{-\frac{\delta \varepsilon}{\delta q_o^*}} \right) \left( \frac{p^*}{q_o^*} \right) \quad (17)$$

D'autre part, en adoptant le même raisonnement que précédemment pour l'inéquation (14), nous pouvons affirmer que la condition d'exclusion des «trafiquants marginaux» se relâche si, au point  $(q_o^*, p^*)$ , la valeur de l'élasticité-prix de la demande est telle que :

$$e_{q_o^*} > \left( \frac{\frac{\delta \varepsilon}{\delta p^*} + \frac{\delta \varepsilon}{\delta k_o} * \frac{dk_o}{dp^*}}{-\frac{\delta \varepsilon}{\delta q_o^*}} \right) \left( \frac{p^*}{q_o^*} \right) \quad (18)$$

Enfin, nous pouvons dire par (12) qu'il existe une valeur de l'élasticité-prix de la demande qui laisse inchangée la condition d'exclusion des trafiquants marginaux, celle-ci étant telle que :

$$e_{q_o^*} = \left( \frac{\frac{\delta \varepsilon}{\delta p^*} + \frac{\delta \varepsilon}{\delta k_o} * \frac{dk_o}{dp^*}}{-\frac{\delta \varepsilon}{\delta q_o^*}} \right) \left( \frac{p^*}{q_o^*} \right) \quad (19)$$

En résumé, nous pouvons affirmer qu'il existe une valeur de l'élasticité-prix de la demande pour laquelle l'augmentation de la répression et les variations en prix et quantités offertes par les «trafiquants organisés» ne modifient en rien la condition d'exclusion des «trafiquants marginaux». Ceci est le cas lorsque la valeur de l'élasticité-prix de la demande, au point  $(q_o^*, p^*)$ , est égale au membre de droite de (19). Si, par contre, la valeur de l'élasticité-prix de la demande est supérieure au membre de droite de (19), nous savons que la condition d'exclusion des «trafiquants marginaux» se relâche. Inversement, si la valeur de l'élasticité-prix de la demande est inférieure, alors la condition d'exclusion des «trafiquants marginaux» se renforce.

1.2. Répression et espérance de profit des « trafiquants organisés »

Tournons-nous, à présent, vers la question de l'espérance de profit des « trafiquants organisés » lorsque la répression à leur encontre augmente, et que ces derniers s'ajustent en prix et quantités. Nous savons que cette espérance de profit s'écrit :

$$E[\Pi(q_o^*, p^*, k_o)] = (1 - k_o)(q_o^* p^*) - q_o^* [C_{NM}(q_o^*) + k_o C_R] \quad (20)$$

ou :  $E[\Pi(q_o^*, p^*, k_o)] = E[RT(q_o^*, p^*, k_o)] - E[CT(q_o^*, k_o)] \quad (21)$

- $E[RT(q_o^*, p^*, k_o)] = (1 - k_o)(q_o^* p^*)$ , représente l'espérance de recettes des « trafiquants organisés »;
- $E[CT(q_o^*, k_o)] = q_o^* [C_{NM}(q_o^*) + k_o C_R]$ , correspond à l'espérance de coût des « trafiquants organisés »

Pour étudier la variation de  $E[\Pi(q_o^*, p^*, k_o)]$  par rapport aux variables concernées, nous pouvons partir du cas où l'espérance de profit est affectée négativement par l'augmentation de la répression. Ceci revient donc à considérer que :

$$dE[\Pi(q_o^*, p^*, k_o)] < 0$$

soit :

$$\frac{\delta E[RT]}{\delta q_o^*} dq_o^* + \frac{\delta E[RT]}{\delta p^*} dp^* + \frac{\delta E[RT]}{\delta k_o} dk_o - \frac{\delta E[CT]}{\delta q_o^*} dq_o^* - \frac{\delta E[CT]}{\delta k_o} dk_o < 0 \quad (22)$$

Sachant, d'une part, que le sens de variation de  $k_o$  et  $p^*$  est positif, et que celui de  $q_o^*$  est négatif, et, d'autre part, que toutes les dérivées partielles sont positives, excepté la troisième, nous pouvons réécrire (22) en isolant les termes en  $(q_o^*)$  à gauche de l'inéquation et en divisant l'ensemble de l'expression par  $dp^*$ . Ceci revient donc à écrire :

$$\left( \frac{dq_o^*}{dp^*} \right) \left[ \frac{\delta E[RT]}{\delta q_o^*} - \frac{\delta E[CT]}{\delta q_o^*} \right] < - \frac{\delta E[RT]}{\delta p^*} - \left( \frac{\delta E[RT]}{\delta k_o} - \frac{\delta E[CT]}{\delta k_o} \right) \left( \frac{dk_o}{dp^*} \right) \quad (23)$$



LA RÉPRESSION DU TRAFIC DE DROGUE EST-ELLE EFFICACE? 123

Si nous étudions le signe du deuxième terme du membre de gauche de (23), nous savons que :

$$\frac{\delta E[RT]}{\delta q_o^*} - \frac{\delta E[CT]}{\delta q_o^*} = \frac{\delta E[\Pi]}{\delta q_o^*}$$

Or, nous savons que les valeurs  $q_o^*$  et  $p^*$ , pour un  $k_o$  initial donné, représentent le couple solution au programme de maximisation sous contrainte suivant :

$$\begin{aligned} & \text{Max } E[\pi(q_o, p)] \\ \text{s.c. } & \varepsilon(q_o, p) > 0 \end{aligned}$$

i.e. que le couple  $(q_o^*, p^*)$  correspond à la solution qui maximise le profit des «trafiquants organisés», pour un  $k_o$  initial donné, et qui vérifie que les «trafiquants marginaux» sont hors marché.

Si nous étudions la variation de la contrainte par rapport à  $q_o^*$ , ceci revient à analyser la variation de  $\varepsilon(q_o^*, p^*, k_o) = Cn_M(q_o^*) - Cn_M(q_o^*) + (p^* + C_R)(k_m - k_o)$  par rapport à une variation de  $q_o^*$ , i.e. :

$$\frac{\delta \varepsilon(q_o^*, p^*, k_o)}{\delta q_o^*} = -Cn'_M(q_o^*) \Leftrightarrow \frac{\delta \varepsilon(q_o^*, p^*, k_o)}{\delta q_o^*} < 0 \tag{24}$$

Puisque (24) nous indique que la contrainte se desserre, nous pouvons en conclure que<sup>9</sup> :

$$\frac{\delta E[\Pi(q_o^*, p^*, k_o)]}{\delta q_o^*} > 0 \tag{25}$$

Aussi, sachant par (25) que le signe du second terme de (23) est positif, nous pouvons dire que :

$$\left(\frac{dq_o^*}{dp^*}\right) < \frac{-\frac{\delta E[RT]}{\delta p^*} - \left(\frac{\delta E[RT]}{\delta k_o} - \frac{\delta E[CT]}{\delta k_o}\right) \left(\frac{dk_o}{dp^*}\right)}{\left[\frac{\delta E[RT]}{\delta q_o^*} - \frac{\delta E[CT]}{\delta q_o^*}\right]} \tag{26}$$

Par conséquent, l'espérance de profit des «trafiquants organisés» diminuera grâce à la répression, tant que la pente de la droite de demande au point  $(q_o^*, p^*)$  est inférieure au membre de droite de (26).

<sup>9</sup> En agrandissant le domaine de la contrainte la variation de l'expression  $\frac{\delta E[\Pi(q_o^*, p^*, k_o)]}{\delta q_o^*}$  est nécessairement positive ou nulle.

A présent en multipliant à droite et à gauche de (26) par :

$$\left(\frac{p^*}{q_o^*}\right)$$

nous obtenons :

$$\left(\frac{dq_o^*}{dp^*}\right) \left(\frac{p^*}{q_o^*}\right) < \left(\frac{-\frac{\delta E[RT]}{\delta p^*} - \left(\frac{\delta E[RT]}{\delta k_o} - \frac{\delta E[CT]}{\delta k_o}\right) \left(\frac{dk_o}{dp^*}\right)}{\left[\frac{\delta E[RT]}{\delta q_o^*} - \frac{\delta E[CT]}{\delta q_o^*}\right]}\right) \left(\frac{p^*}{q_o^*}\right)$$

Ainsi, en termes d'élasticité-prix de la demande, l'espérance de profit des «trafiquants organisés» diminuera grâce à l'accroissement de la répression si, au point  $(q_o^*, p^*)$ , la valeur de l'élasticité-prix de la demande est telle que :

$$e_{q_o^*} < \left(\frac{-\frac{\delta E[RT]}{\delta p^*} - \left(\frac{\delta E[RT]}{\delta k_o} - \frac{\delta E[CT]}{\delta k_o}\right) \left(\frac{dk_o}{dp^*}\right)}{\left[\frac{\delta E[RT]}{\delta q_o^*} - \frac{\delta E[CT]}{\delta q_o^*}\right]}\right) \left(\frac{p^*}{q_o^*}\right) \quad (27)$$

Par contre, si la valeur de l'élasticité-prix est supérieure au membre de droite de (27), nous assisterons à une augmentation de l'espérance de profit des «trafiquants organisés» malgré une répression accrue. Enfin, si l'élasticité-prix de la demande est égale au membre de droite de (27), les «trafiquants organisés» garderont une espérance de profit constante malgré la répression.

*1.3. Efficacité des politiques publiques : un bilan*

Posons :

$$e_1 = \left(\frac{\frac{\delta \varepsilon}{\delta p^*} + \frac{\delta \varepsilon}{\delta k_o} \cdot \frac{dk_o}{dp^*}}{\frac{\delta \varepsilon}{\delta q_o^*}}\right) \left(\frac{p^*}{q_o^*}\right)$$

et :

$$e_2 = \left(\frac{-\frac{\delta E[RT]}{\delta p^*} - \left(\frac{\delta E[RT]}{\delta k_o} - \frac{\delta E[CT]}{\delta k_o}\right) \left(\frac{dk_o}{dp^*}\right)}{\left[\frac{\delta E[RT]}{\delta q_o^*} - \frac{\delta E[CT]}{\delta q_o^*}\right]}\right) \left(\frac{p^*}{q_o^*}\right)$$

Ainsi, sur la base des résultats obtenus dans notre étude des effets d'une politique répressive sur la condition d'exclusion des «trafiquants marginaux» et sur l'espérance de profit des «trafiquants organisés», il devient possible de présenter l'impact global d'une politique publique répressive de manière synthétique, selon que  $e_1 > e_2$  ou  $e_1 < e_2$ .

1.3.1. Valeur de l'élasticité lorsque  $e_1 > e_2$

La figure 1, ci-dessous, résume les résultats obtenus précédemment en mettant en relation l'élasticité-prix de la demande,  $e_1$  et  $e_2$ .

Si nous fixons  $e_1$  et  $e_2$  sur un axe représentant l'ensemble des valeurs que peut prendre l'élasticité-prix de la demande, nous pouvons mettre en lumière différentes zones qui traduisent chacune l'efficacité (ou l'inefficacité) d'une politique publique répressive à l'encontre des «trafiquants organisés».



Figure 1  
**Zone d'efficacité d'une politique publique répressive en fonction de la valeur de l'élasticité-prix de la demande de drogue lorsque  $e_1 > e_2$**

– Valeur de l'élasticité supérieure à  $e_1$

La première zone que nous pouvons étudier correspond au cas où la valeur de l'élasticité-prix de la demande est supérieure à  $e_1$  et, par conséquent, à  $e_2$ . Dans ce cadre, nous qualifierons cette zone de totalement inefficace. En effet, l'allocation de ressources en vue d'accroître la répression à l'encontre des «trafiquants organisés» engendre une augmentation de leur espérance de profit et, parallèlement, un relâchement de la condition d'exclusion des «trafiquants marginaux».

En effet, la faible sensibilité de la demande au prix permet aux «trafiquants organisés» d'effectuer un ajustement en prix et en quantités tel que l'augmentation du coût lié à une répression plus sévère est plus que compensée. Ainsi, l'espérance de gains augmente. D'un autre côté, nous savons que la condition d'exclusion se relâche, c'est-à-dire que

nous nous rapprochons d'une situation où les « trafiquants marginaux » s'apprêtent à entrer sur le marché.

Ainsi, la mobilisation de ressources en vue de réprimer les trafiquants est *totale*ment inefficace. Plus encore, l'inélasticité de la demande au prix est telle que les consommateurs de drogue, fortement dépendants, doivent se procurer des ressources croissantes pour les reverser aux trafiquants. Une telle situation tend à favoriser une augmentation de la petite délinquance. Ainsi, une politique répressive s'avère contre-productive.

– Valeur de l'élasticité inférieure à  $e_1$  et supérieure à  $e_2$

Dans cette situation, nous pouvons qualifier cette zone de *partiellement inefficace*. En effet, l'inélasticité-prix de la demande reste telle que l'ajustement en prix et en quantités permet encore aux « trafiquants organisés » d'augmenter leur espérance de profit en refacturant plus que proportionnellement le coût de la répression aux consommateurs. Cependant, cette situation renforce l'exclusion des « trafiquants marginaux ».

Du point de vue des « trafiquants organisés », cette configuration est doublement bénéfique. D'un côté, leur espérance de profit augmente, de l'autre, ils n'ont pas à craindre l'irruption de nouveaux concurrents. Concernant les autorités publiques, cette situation est peu satisfaisante. D'une part, la position des « trafiquants organisés » s'améliore, d'autre part, peu leur importe que la condition d'exclusion se renforce, puisque dans la situation avant augmentation de la répression (*i.e.* pour le  $k_0$  initial donné) les « trafiquants marginaux » étaient déjà hors marché (*cf.* inéquation 10). Ainsi, si cette zone est préférable à celle analysée précédemment, l'allocation de ressources en vue d'augmenter la répression à l'encontre des « trafiquants organisés » se révèle partiellement inefficace.

– Valeur de l'élasticité inférieure à  $e_2$

Dans ce cas, la condition d'exclusion des « trafiquants marginaux » se renforce et l'espérance de profit des « trafiquants organisés » diminue. Nous pouvons donc qualifier cette zone de *totale*ment efficace.

En effet, la demande devient suffisamment sensible au prix pour que l'ajustement en prix et en quantités des « trafiquants organisés » ne leur permette pas de refacturer aux consommateurs la hausse de coût engendrée par la répression. Parallèlement, les ajustements en prix et en quantités opérés par les « trafiquants organisés » sont tels

que les «trafiquants marginaux» ne voient pas leur condition d'accès s'améliorer. Au contraire, l'exclusion se renforce.

Du point de vue des politiques publiques, ce cas de figure est le plus efficient.

1.3.2. Valeur de l'élasticité lorsque  $e_2 > e_1$

La figure 2 résume, quant à elle, les résultats obtenus précédemment pour le cas où  $e_2$  est supérieur à  $e_1$ .



Figure 2

**Zone d'efficace d'une politique publique répressive en fonction de la valeur de l'élasticité-prix de la demande de drogue lorsque  $e_1 < e_2$**

Si, comme pour le cas où  $e_2$  est inférieur à  $e_1$ , nous étudions les différentes zones en fonction des valeurs de l'élasticité-prix de la demande, nous pouvons avancer les résultats suivants.

- Valeur de l'élasticité supérieure à  $e_2$

La zone où la valeur de l'élasticité-prix de la demande est supérieure à  $e_2$  et, par conséquent, à  $e_1$ , correspond, comme dans le cas où  $e_2 < e_1$ , à une zone *totalement inefficace*. Les raisons d'une telle classification sont les mêmes que celles avancées pour le cas où  $e_2 < e_1$ . En effet, l'allocation de ressources en vue d'accroître la répression à l'encontre des «trafiquants organisés» permet non seulement à ces derniers d'augmenter leur espérance de profit, mais, de plus, génère parallèlement un relâchement de la condition d'exclusion des «trafiquants marginaux». Dans cette situation, lorsque la répression à l'encontre des «trafiquants organisés» augmente, la faible sensibilité de la demande au prix autorise ceux-ci à effectuer un ajustement en prix et en quantités tel qu'il permet de compenser plus que proportionnellement l'augmentation du coût lié à une répression plus sévère. D'un autre côté, nous savons que la condition d'exclusion se relâche, c'est-à-dire que nous nous rapprochons d'une situation où les «trafiquants marginaux» s'apprêtent à entrer sur le marché.

Ici aussi, nous pouvons dire que la mobilisation de ressources en vue de réprimer les trafiquants est *totale*ment inefficace. De même, nous pouvons affirmer que l'inélasticité de la demande au prix est telle que les consommateurs de drogue, fortement dépendants, doivent se procurer des ressources additionnelles pour les reverser aux trafiquants. Une telle situation tend donc à favoriser une augmentation de la petite délinquance. Ainsi, là encore, nous nous apercevons qu'une politique répressive s'avère contre-productive.

– Valeur de l'élasticité inférieure à  $\epsilon_2$  et supérieure à  $\epsilon_1$

Dans ce cas, la condition d'exclusion des «trafiquants marginaux» se relâche et l'espérance de profit des «trafiquants organisés» diminue. Aussi, nous pouvons qualifier cette zone de *partiellement efficace*. En effet, la demande devient suffisamment sensible au prix pour que l'ajustement en prix et en quantités des «trafiquants organisés» ne leur permette pas de garder un même niveau d'espérance de gains, faute de pouvoir refacturer aux consommateurs la hausse de coût engendrée par la répression. Néanmoins, nous savons que, parallèlement, la condition d'exclusion se relâche, c'est-à-dire que nous nous rapprochons d'une situation où les «trafiquants marginaux» s'apprêtent à entrer sur le marché.

Ainsi, la situation est paradoxale. D'un côté les autorités publiques peuvent se réjouir des pertes qu'elles infligent au crime organisé. De l'autre, elles doivent s'inquiéter de la menace d'irruption de nouveaux offreurs.

– Valeur de l'élasticité inférieure à  $\epsilon_1$

Cette situation est similaire au troisième cas étudié pour  $\epsilon_2 < \epsilon_1$ . En effet, la demande devient suffisamment sensible au prix pour que l'ajustement en prix et en quantités des «trafiquants organisés» ne leur permette pas de refacturer aux consommateurs la hausse de coût engendrée par la répression. Parallèlement, les ajustements en prix et en quantités opérés par les «trafiquants organisés» sont tels que les «trafiquants marginaux» ne voient pas leur condition d'accès s'améliorer. Au contraire, l'exclusion se renforce.

Ici aussi, nous pouvons dire que du point de vue des politiques publiques, ce cas de figure est le plus efficient.

### 1.3.3. Le bilan de l'efficacité d'une politique publique répressive

En termes d'efficacité des politiques publiques répressives, nous nous apercevons que la zone d'efficacité totale correspond à une situation où

## LA RÉPRESSION DU TRAFIC DE DROGUE EST-ELLE EFFICACE? 129

la demande est fortement sensible au prix, et ce quel que soit le cas envisagé (i.e.  $e_2 < e_1$ , ou  $e_1 < e_2$ ). En d'autres termes, ceci signifie que la valeur de l'élasticité-prix de la demande doit être simultanément inférieure à  $e_1$  et  $e_2$ .

Inversement, nous remarquons que moins la demande est sensible au prix, plus une politique publique répressive à l'encontre des trafiquants est inefficace. Ainsi, la zone d'inefficacité totale d'une telle politique correspond à une situation où la valeur de l'élasticité-prix de la demande est simultanément supérieure à  $e_1$  et  $e_2$ , que  $e_2$  soit inférieure à  $e_1$  ou inversement.

Enfin, la zone comprise entre  $e_1$  et  $e_2$  se révèle soit *partiellement inefficace* dans le cas où  $e_2 < e_1$ , soit *partiellement efficace* dans le cas où  $e_1 < e_2$ . La différence de dénomination entre ces deux cas traduit, en fait, une préférence de l'effet négatif sur l'espérance de gains des «trafiquants organisés».

En effet, lorsque  $e_2 < e_1$  nous savons que la zone étudiée correspond à un accroissement de l'espérance de profit des «trafiquants organisés» et à un renforcement de la condition d'exclusion des «trafiquants marginaux». Or, comme nous l'avons exposé précédemment, peu importe aux autorités que la condition d'exclusion se renforce, puisque dans la situation avant augmentation de la répression les «trafiquants marginaux» étaient déjà hors marché. Ainsi, si les autorités peuvent néanmoins se féliciter de constater que le marché est de moins en moins accessible aux «trafiquants marginaux», cet effet positif ne peut contrebalancer le fait que l'espérance de profit des «trafiquants organisés» augmente.

Pour le cas où  $e_1 < e_2$ , nous savons que la zone étudiée correspond à une situation où l'espérance de profit des «trafiquants organisés» diminue et, parallèlement, à un relâchement de la condition d'exclusion des «trafiquants marginaux». Ainsi, nous savons, en reprenant nos propos précédents, que la situation est paradoxale puisque, d'un côté, les autorités peuvent se réjouir des pertes qu'elles infligent au crime organisé, mais, de l'autre, elles doivent s'inquiéter de la menace d'irruption de nouveaux offreurs. Néanmoins, tant que la répression n'engendre pas l'entrée de «trafiquants marginaux» sur le marché, les autorités peuvent estimer leur action répressive à l'encontre des «trafiquants organisés» comme plutôt efficace.

## CONCLUSION

Contrairement à l'idée défendue par Buchanan (1973) selon laquelle la collectivité devrait se garder d'attaquer le monopole du «crime organisé» tant la libre concurrence entre les criminels serait une pire situation, il semble possible de recommander une attitude plus ambitieuse et pragmatique.

La présente étude entend donc préciser, au décideur public, les conditions d'une politique efficace de répression des gros trafiquants. Pour ce faire, nous prenons en compte l'hétérogénéité de la situation des trafiquants de drogue vis-à-vis de la corruption susceptible de venir réduire la probabilité d'être arrêtés et donc le coût qui y est associé.

Il ressort, des différents scénarios précédents, quelques enseignements utiles pour la mise en œuvre des politiques publiques répressives. Il s'avère que la répression peut infliger un coût réel aux trafiquants, coût dont la répercussion sur les prix n'est possible que tant que l'élasticité de la demande le permet.

Il est raisonnable de considérer que l'élasticité de la demande de drogue au prix est assez différente selon les modalités d'usage (consommation régulière et forte addiction ou consommation plus épisodique). Manifestement, une politique répressive visant les gros trafiquants de drogues organisés peut être menée sans danger de voir le marché envahi par une multitude de petits trafiquants, ni crainte de venir renforcer les profits des criminels qui refactureraient abusivement au consommateur la croissance du risque, lorsque les consommateurs faiblement dépendants sont dominants. Il convient donc d'apporter une attention extrême aux pratiques des consommateurs de drogue.

Cependant, il faut envisager le fait que coexistent simultanément des groupes de consommateurs aux pratiques très contrastées dont la sensibilité à la hausse des prix diffère. Selon l'importance de tel ou tel groupe, une même politique n'aura pas le même effet. Il faut donc être averti que la politique répressive incitera les trafiquants organisés à adopter des comportements distincts en fonction des groupes qu'ils ravitaillent. Certains consommateurs particulièrement dépendants feront les frais de la politique répressive, alors que d'autres réagiront en ralentissant leur consommation, ce qui lésera les gros trafiquants et renforcera la politique publique. Ainsi, la répression infligera, aux usagers, des coûts humains assez différents selon leur degré de dépendance. Ces coûts peuvent être individuellement insupportables, dimension à laquelle il faut ajouter les externalités négatives, en termes



de délinquance. Ainsi, le coût de la drogue pour la collectivité peut être augmenté par une politique répressive, mal calibrée. Le dispositif répressif devrait donc, en particulier, prendre garde de prévoir des mesures d'accompagnement pour les usagers les plus dépendants.

Les conclusions de l'étude peuvent également contribuer à orienter les politiques locales de répression. Sachant que la répression, au niveau d'une ville, par exemple, n'aura pas le même effet, selon que les usagers sont un groupe vieillissant de toxicomanes ou au contraire de nouveaux consommateurs, il convient de s'interroger sur le profil de la population des consommateurs de drogue, et les modalités du trafic, au moment de la prise de décision.

De telles conclusions sont dépendantes des hypothèses assez restrictives qui caractérisent néanmoins le modèle. Des travaux ultérieurs pourraient en particulier s'attacher à endogénéiser la corruption afin de rendre compte des interactions stratégiques existant entre l'offre de corruption des autorités publiques et la demande des trafiquants. Sans penser épuiser le sujet, la présente contribution devrait néanmoins permettre de lancer la discussion de l'effet des politiques répressives. Certes, la portée des observations précédentes est limitée par le fait que seul l'effet strictement économique de la répression sur l'espérance de gains des trafiquants est étudié, les conséquences directes, en termes de destruction des organisations de trafiquants ne relevant pas de notre étude.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Becker G., « Crime and Punishment : an Economic Approach », *Journal of Political Economy*, n° 76, 1968, p. 169-217.
- Buchanan J., « A Defense of Organised Crime » in *Economic of Crime and Punishment U.M.I.*, American Enterprise Institute for Public Policy Research, Washington D.C, 1973.
- Cartier-Bresson J., « Rente, pouvoir discrétionnaire et corruption », *Le Débat*, n°77, octobre 1994.
- Choiseul-Praslin de Ch.H., *La drogue, une économie dynamisée par la répression*, Presses du CNRS, mai 1991, 243 p.
- Friedman M.R., *La tyrannie du statu quo*, Lattès, 1984, 264 p.
- Kleiman M., *Marijuana : Cost of Abuse, Cost of Control* Greenwood Press, 1989, 194 p.
- Kopp P., « Consommation de drogues et efficacité des politiques publiques », *Revue économique*, n°5, novembre 1994, p. 1333-1355.

- Moore M.H., [1973] «Policies to Achieve Discrimination on the Effective Price of Heroin», *American Economic Review*, vol. 63, n°2, May 1973, p. 270-277.
- N.I.D.A., *National Household Survey on Drug Abuses, Main Findings*, US Government Printing Office, Rockville, 1990.
- Polich M., Ellickson P., Reuter P., Kahan J., *Strategies for Controlling Adolescent Drug Use*, The Rand Corporation, R-3076-CHF, February 1984.
- Reuter P., *Disorganized Crime*, MIT Press, 1983, 232 p.
- Rose-Ackerman S., «The Economics of Corruption», *Journal of Political Economy*, vol. 4, 1975, p. 187-203.
- Schelling T., «Economics and Criminal Enterprise», *The Public Interest*, 7, 1967, p. 61-78.
- Seagrave J., «Economic of Heroin : a Discussion», *American Economic Review*, n°63, vol. 2, May 1973, p. 278-279.
- Wagstaff A., Maynard A., *Economic Aspects of the Illicit Drug Market and Drug Enforcement Policies in the United Kingdom*, HMSO Publications n°95, 1988.
- White M., Luskasitch W., «Heroin Price Elasticity and Enforcement Strategies», *Economic Enquiry*, n° 21, 1983, p. 557-564.